

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

Fièvre aphteuse

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé la prolongation et l'adaptation du contrat avec la firme Merial SAS pour la Banque d'antigènes "fièvre aphteuse" de l'AFSCA (Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire).

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé la prolongation et l'adaptation du contrat avec la firme Merial SAS pour la Banque d'antigènes "fièvre aphteuse" de l'AFSCA (Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire).

L'ancien ministère de l'Agriculture, puis l'AFSCA, ont conclu, avec la firme Merial SAS, un accord pour l'entreposage et, sur demande, la formulation de 4,8 millions de doses de vaccins monovalent contre 4 souches du virus de la fièvre aphteuse. Cette banque d'antigènes a été constituée afin de pouvoir faire face au danger d'un foyer de cette maladie. Le contrat a été initialement établi pour la période 1993-1998. Il a été adapté et prolongé en 1998, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 décembre 2003. Merial SAS a garanti la poursuite de l'accord en attendant une décision concernant le stock. Le contrat adapté prévoit la constitution d'une nouvelle banque d'antigènes, en fonction du risque épidémiologique actuel et la vente intégrale à Merial SAS du stock d'antigènes actuel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe